

Règlement sportif départemental du Challenge FEMININ



2023 – 2024

**COMITE DE LA CHARENTE
DE TENNIS DE TABLE**

SOMMAIRE

	Page
SOMMAIRE	2
RESPONSABLE de la COMPETITION	3
Article 1 – Principes	3
Article 2 – Modalités	3
Article 3 – Qualification des joueuses.	3
Article 4 – Dates et Lieux	3
Article 5 – Engagements	4
Article 6 – Déroulement sportif	4
Article 7 – Décompte des points	4
Article 8 – Récompenses	5
Article 9 – Arbitrage	5
Article 10 – Transmission des résultats	5

Responsable de la compétition

Mme GAUTHIER Emilie : Tél. 06.14.65.14.92 [mail](mailto:emilie.gauthier@olippi.fr) : emilie.gauthier@olippi.fr

Autre contact :

Secrétariat du comité : Tél. 05.45.25.32.54 [mail](mailto:charente.fftt@wanadoo.fr) : charente.fftt@wanadoo.fr

Article 1 - Principes

Cette compétition est destinée à promouvoir la pratique féminine de notre sport dans une ambiance conviviale.

Le présent règlement s'applique uniquement au niveau départemental.

La compétition est ouverte à toutes les féminines de la catégorie poussine à vétéran, licenciées traditionnelles ou promotionnelles.

Article 2 - Modalités

Il s'agit d'une compétition par équipes féminines.

Chaque équipe est composée de deux joueuses de la catégorie poussine à vétéran.

Les équipes peuvent être incomplètes.

Des joueuses de clubs différents peuvent composer une équipe.

Article 3 - Qualification des joueuses

Pour pouvoir faire partie d'une équipe, la joueuse doit être en possession d'une licence validée pour la saison en cours, sur laquelle est apposée la mention « certificat médical présenté ». Si cette mention ne figure pas sur la licence, la joueuse doit présenter un certificat médical de moins d'un an.

Une joueuse peut justifier de sa licence en cours de validité par le biais du site de la fédération ou par l'application Smartping. Si ces deux conditions ne sont pas respectées, la joueuse ne peut pas jouer.

Article 4 - Dates et lieux

Les lieux seront déterminés par avance, en tentant de centraliser au mieux sur le département.

Le jour des regroupements féminins est le DIMANCHE matin - Pointage à 9 h 30 – Début à 10 h

Les dates fixées pour la saison 2023 / 2024 sont :

- Dimanche 19 Novembre 2023 ;
- Dimanche 04 Février 2024 ;
- Dimanche 10 Mars 2024 ;
- Dimanche 05 Mai 2024.

Article 5 - Engagement

Les inscriptions ne se font que sur le site du Comité départemental :

La participation est de 5€ par joueuse.

Au moment de l'inscription, les clubs doivent donner, pour chaque équipe, le nom et le classement de chaque joueuse.

Les clubs peuvent inscrire autant d'équipes qu'ils le souhaitent.

Une équipe de deux joueuses ne peut comporter qu'une seule joueuse étrangère, qu'une seule joueuse mutée ou qu'une seule joueuse étrangère mutée.

Une nouvelle licenciée d'un club peut intégrer en cours de saison une équipe de son club.

Article 6 - Déroulement Sportif

Ce challenge se déroule sur 4 tours. A chaque tour, l'équipe marque des points.

A l'issue des 4 tours, un classement des équipes est établi.

L'équipe qui totalise le plus de points remportera le challenge féminin, qui sera remis à l'issue du 4^e tour.

Toutes les féminines participent à un tableau unique avec classement intégral.

A l'issue de poules composées en fonction du nombre de participantes, les joueuses disputeront un tableau à classement intégral dans lequel elles seront réparties de façon à ce que les féminines d'une même équipe ne puissent se rencontrer avant les demi-finales.

A l'issue de ce tableau, chaque féminine d'une équipe marque des points en fonction de la place qu'elle a obtenue.

Il y aura deux tableaux distinctifs compétition et promotionnel si le nombre de loisirs le permet. Dans le cas contraire, un seul tableau compétition et loisir.

A chaque tour, en fonction des engagées, l'épreuve sera adaptée, pour le meilleur déroulement possible pour les participantes, il pourra, donc, être organisé :

- Différents tableaux par niveaux de points / classements individuels (Ceci pour éviter, par exemple, qu'une classée 14 ne soit opposée à une classée 5) ;
- Un tableau réservé aux non-classées, loisirs et classées avec 500 Points ;
- Déroulement par poules, tableaux et classement intégral (Toutes les participantes faisant ainsi le même nombre de parties) ;
- Si possible, différents tableaux en regroupant en partie des catégories jeunes.

Ce système permet de :

- respecter la disponibilité des joueuses
- faciliter la vie du club en limitant les contraintes
- permettre aux licenciées de participer au maximum et défendre la pratique féminine de notre sport.

Article 7 – Décompte des points

A l'issue des poules, chaque féminine est répartie dans le tableau final avec classement intégral.

Le juge-arbitre additionnera le total de chaque équipe et effectuera un classement par équipes.

Tableau des points par tour

Place	Points
1	20
2	18
3	16
4	14
5	13
6	12

Place	Points
7	11
8	10
9/10	9
11/12	8
13/14	7
15/16	6

Place	Points
17/20	5
21/24	4
25/28	3
29/32	2
32/ +	1

Article 8 – Récompenses

A chaque tour :

- 1- Récompenses individuelles : les 3 premières de chaque tableau obtiendront chacune une médaille (or, argent, bronze)
- 2- Récompenses par équipes : L'équipe ayant obtenu le plus de points recevra un trophée.

A l'issue des 4 tours :

- 1- Récompenses individuelles : Les 3 joueuses, ayant marqué le plus de points lors des 4 tours seront récompensées par un petit trophée, dans chaque tableau.
- 2- Récompenses par équipes : l'équipe qui aura obtenu le plus de points lors des 4 tours recevra un grand trophée pour l'équipe ainsi qu'un petit trophée pour chaque fille la composant.

Article 9 – Arbitrage

L'arbitrage des rencontres est partagé entre les deux équipes. Les parties sont alors arbitrées par les joueuses des équipes concernées, ou par d'autres personnes licenciées.

Article 10 – Transmission des résultats

Les résultats de rencontres doivent être communiqués au Comité soit par mail à charente.fftt@wanadoo.fr, soit par accès Spid.

Tous les résultats doivent impérativement être communiqués dès la fin de la rencontre.